



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :

M. Alexis Boillat
Chancelier communal

☎ 032 886 43 90 📱 079 535 83 91

Démission de la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE)

Le Conseil communal de Val-de-Travers a pris connaissance de la démission de la cheffe du DJE, Mme Chantal Brunner, avec effet au 28 février 2017. Il respecte et comprend la volonté de Mme Brunner qui a souhaité saisir une opportunité en donnant une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle par la reprise de son activité d'avocate dans le secteur privé.

Chantal Brunner a été élue à l'Exécutif au début de la deuxième législature en juillet 2012. En charge de la jeunesse et de l'enseignement, elle a été réélue en juillet dernier.

Dès son arrivée à la tête de l'enseignement, Chantal Brunner a piloté la création du Cercle scolaire, qui regroupe les Communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. La rentrée 2014 aura été marquée par la mise en place du demi-cycle 7-8 H avec le regroupement des élèves sur les sites de Couvet et Fleurier, suivie de la réforme des filières assurée par une nouvelle équipe de direction de l'école Jean-Jacques Rousseau.

Dans le domaine de l'accueil pré et parascolaire, le nombre de places mis à disposition par la commune est passé de 54, en 2012, à 122 actuellement, notamment par la reprise des activités dédiées aux élèves du parascolaire de Jardin Malin sur Couvet, le déménagement du site de Fleurier et la reprise de la crèche de Môtiers. En ce qui concerne la maison des jeunes Barak, un appui financier a pu être finalisé sous son égide.



En charge également du Centre sportif régional jusqu'en juillet de cette année, un nouveau partenariat avec l'ECAP a permis de développer l'hébergement qui est passé de 2'300 nuitées en 2012 à 4'700 en 2015. Enfin, la création de la cafétéria dans le hall du centre sportif a mis fin aux difficultés chroniques de l'exploitation du restaurant et donné une nouvelle dynamique au centre.

Le Conseil communal lui exprime sa profonde reconnaissance pour le travail accompli et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Conformément au Règlement général de commune, lorsqu'une vacance survient dans le Conseil communal, le Conseil général est convoqué dans un bref délai pour y repourvoir. Cette séance se tiendra le lundi 23 janvier 2017, à la salle Fleurisia.

Val-de-Travers, le 9 décembre 2016
LE CONSEIL COMMUNAL

